

Jean-François VILOTTE - Cérémonie des vœux de l'ARJEL

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

Chers amis,

Je vous remercie de votre présence ce matin et suis très heureux de vous accueillir ici sur les bords de Seine pour vous présenter, 7 mois après sa création, au nom de son collègue, de l'ensemble de ses collaborateurs et en mon nom personnel, les vœux de l'autorité de régulation des jeux en ligne pour cette année 2011.

L'année qui vient de s'écouler fut l'année de l'ouverture du marché des jeux en ligne dans le cadre de sa nouvelle régulation en France et celle de la création de notre autorité.

La richesse et la densité des échanges des débats parlementaires sur la loi du 12 mai 2010 ont prouvé qu'il n'était pas aisé de trouver la politique de régulation la plus adaptée aux spécificités du marché des jeux en ligne au regard des enjeux d'ordre public et social. En somme, adapter cette régulation à l'économie internet sans abandonner aucun objectif d'ordre public ou social.

Le choix français de mettre en place une ouverture maîtrisée du marché des jeux en ligne a été conforté à plusieurs reprises par la Cour de justice de l'Union européenne, et récemment lors d'arrêts enjoignant à l'Allemagne de revenir sur l'interdiction pure et simple du jeu en ligne et jugeant contraire à la liberté d'établissement le monopole des casinos terrestres en Autriche. Face à une demande de jeux sur internet, les monopoles sont en effet condamnés à l'impuissance ou par le droit communautaire.

Le Commissaire Michel Barnier a encouragé les Etats membres à s'interroger sur les conditions d'une ouverture maîtrisée des marchés nationaux des jeux en ligne et la parution prochaine du Livre Vert sur les jeux en ligne souligne l'intérêt que porte désormais la Commission à ce secteur aux enjeux transfrontaliers majeurs.

Ainsi, si l'harmonisation de ce secteur n'est pas encore à l'ordre du jour, l'offre illégale massive incontrôlée qui se développe en Europe et les risques qu'elle comporte pour les consommateurs de l'Union, appellent à une réflexion des institutions communautaires et suscitent l'interrogation légitime des Etats membres. C'est donc un paysage européen des jeux en ligne contrasté mais en proie à une évolution rapide, qui se dessine pour l'année 2011. La France aura à coeur de faire profiter ses interlocuteurs européens de son expérience, notamment à l'occasion de la publication du Livre vert, la Commission européenne étant très attentive à l'efficacité des dispositifs législatifs mis en place par les Etats-membres lorsque ces derniers sont bien évidemment conformes au droit communautaire.

La mise en œuvre d'une politique de régulation indépendante et maîtrisée vise avant tout **à trouver le juste équilibre entre un marché régulé qui doit être naturellement attractif sans pour autant que l'offre ou la demande n'explose**, au regard notamment des enjeux d'addiction.

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

Alors que souhaiter au secteur des jeux en ligne pour cette année 2011 ?

Du point de vue du régulateur, il ne peut y avoir **qu'un seul objectif, celui de trouver ce juste équilibre qui permettra à un secteur économique de se développer tout en préservant l'intérêt général**. Ce fut d'ailleurs l'objectif de notre campagne de communication lancée dès la délivrance de nos premiers agréments.

Les vœux de notre autorité de régulation ne sauraient être univoques dès lors que l'objectif est un objectif d'équilibre conciliant quatre impératifs de régulation et la nécessaire attractivité des sites autorisés qui doivent accueillir la demande. Cet équilibre fiscal et d'encadrement doit constamment être évalué. La première arme de lutte contre les sites illégaux est la présence d'une offre attractive mais régulée de sites légaux.

L'année 2010 fut une année historique pour l'Arjel qui a dû prendre de nombreuses décisions pour permettre sa création et l'ouverture du marché. Je tiens à saluer **le travail remarquable et la disponibilité des membres du Collège qui s'est réuni au moins deux fois par mois**, Dominique Laurent, Alain Moulinier, Jean-Luc Pain, Jean-Michel Brun, Guy Drut et Laurent Sorbier **qui ont témoigné d'un fort engagement lors des 19 séances** qui se sont tenues depuis le mois de juin dernier.

Je tiens par ailleurs à saluer **la nomination de Jean-Louis Valentin** comme nouveau membre du Collège en remplacement de Guy Drut qui doit assurer de nouvelles et prenantes activités au service du rayonnement international du sport français.

En 7 mois, plus de 55 dossiers ont été instruits ou sont encore en cours d'instruction par les services de l'Arjel. Sur ces 55 dossiers, 4 dossiers sont encore en cours d'instruction et **48 agréments ont été délivrés à 35 opérateurs** :

- 15 pour les paris sportifs
- 25 pour le poker
- 8 pour les paris hippiques

L'Arjel a, dès lors, mise en place une stratégie de contrôle de ces opérateurs, notamment en développant tous les outils techniques permettant le traitement et l'analyse des données captées par « frontaux » et archivées.

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

En 7 mois, de véritables services d'enquêtes, de contrôle et d'experts en ingénierie informatique ont été développés afin d'être en mesure de contrôler les opérateurs agréés et de lutter contre les sites restés dans l'illégalité. Ils sont aujourd'hui marginaux.

Parallèlement à ces actions de contrôle et d'investigation, **une veille économique du marché** a été mise en place par la direction chargée d'instruire et de délivrer les agréments. Ces données dites de « supervision », ont permis à l'Arjel de suivre de manière hebdomadaire l'évolution des marchés et de consolider des chiffres au 31 décembre 2010 pour l'ensemble de l'activité du secteur. Grâce à ces données, on peut d'ores et déjà constater que les trois activités ouvertes à la concurrence répondent à des règles de marché bien distinctes.

Avant de vous livrer un bilan chiffré de cette année d'ouverture du marché pour 2010, je souhaite préciser que ces données **sont à manier avec prudence** car nous n'avons que 6 mois d'activité et de recul et le premier mois fut incomplet, **ces marchés ne sont, par conséquent, pas encore matures**. Sur les 35 opérateurs agréés, 6 n'ont toujours pas débuté leur activité, d'autres ont décidé de différer leur déploiement.

Au 31 décembre 2010, on dénombre **près de 2,1 millions de comptes- joueurs actifs**. Je vous rappelle que chaque joueur peut être actif pour plusieurs types d'activités et chez plusieurs opérateurs.

Il y a en moyenne 500 000 joueurs actifs chaque semaine.

Près de 2,9 millions de comptes joueurs ont été ouverts sur les sites des opérateurs agréés en ".fr". 7 mois après l'ouverture, on peut déjà observer que les joueurs français ont massivement migré vers l'offre légale, les montants des mises engagées correspondant aux estimations qui avaient été faites avant l'entrée en vigueur de la loi en matière de paris hippiques et de paris sportifs. Le marché des jeux de cercle (poker) était plus difficilement évaluable avant l'ouverture, aucun opérateur légal n'étant alors autorisé.

Le basculement de la demande de l'illégal vers le légal est effectif.

Le marché des paris sportifs est étroitement lié à l'offre.

Le marché des paris sportifs représente près de 450 millions d'euros de mises depuis son ouverture. Ces mises correspondent très largement au football (62%) devant le tennis (23%) et le basketball (6%). 50% des paris sont enregistrés en direct et **les joueurs misent en moyenne 110€ par semaine et la mise moyenne par pari est d'environ 7,5€.**

Bien évidemment, la caractéristique principale de ce marché réside dans l'étroite corrélation entre l'offre d'évènements sportifs et le montant des mises. En effet, on constate une forte variation du montant des mises, en fonction du nombre d'évènements sur la semaine.

En ce qui concerne **le marché des paris hippiques**, on constate que ce secteur ne subit pas les mêmes fluctuations que celui des paris sportifs, **il existe un socle solide de joueurs réguliers** qui apparaissent moins sujets aux variations de l'offre de jeu proposée.

Au 31 décembre 2010, autour de 450 millions d'euros de mises ont été engagés sur les paris hippiques. Le montant des mises moyennes par joueur et par semaine s'élève à 125 euros, le montant moyen par pari est de 4€.

Les jeux de cercle sont, sans nul doute, le secteur phare des jeux en ligne

Ouvert un mois après les deux autres marchés, à savoir le 1er juillet 2010, le secteur du poker regroupe, comme vous le savez, deux activités bien distinctes : les parties sous forme de « cash-game » et les parties sous forme de tournois.

Les parties sous forme de « cash-game » ont engendré près de 3,7 milliards d'euros de mises au cours des 6 premiers mois. Autour de 412 millions d'euros de droits d'entrée ont par ailleurs été enregistrés dans les tournois. Dans les parties sous forme de cash-game, les joueurs actifs misent en moyenne 1 000 € par semaine, tandis qu'ils dépensent environ 80 € par semaine, de droits d'entrée aux tournois.

La nature des jeux de poker diverge véritablement des paris sportifs et hippiques, puisque la fréquence des mises et le taux de retour aux joueurs, proche de 97%, favorisent le "recyclage" des mises engagées.

Je tiens cependant à rappeler que les montants des mises annoncées, pour les trois secteurs d'activité ne correspondent pas aux dépenses réelles des joueurs. Ces chiffres sont donc à pondérer **par le taux de recyclage** des gains en mises pour chaque catégorie de pari. En effet, **un euro déposé sur un compte-joueur** génère en moyenne

*4 euros de mises en paris sportifs

*3,2 euros de mises en paris hippiques

*23 euros de mises en poker sous forme de cash-game

Jean-François VILOTTE - Cérémonie des vœux de l'ARJEL

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

*8 euros de droit d'entrée en poker sous forme de droits d'entrée

Voilà pour l'état des lieux du marché pour cette année 2010. C'est bien évidemment une première analyse et l'année qui s'annonce sera l'occasion de développer des indicateurs plus précis et des études plus affinées sur le secteur, notamment grâce à un reporting trimestriel de la part des opérateurs et des données analysées à partir des serveurs informatiques.

Cette année de lancement et d'observation des premiers effets du marché des jeux en ligne a donné lieu par ailleurs à une excellente collaboration avec les autres régulateurs français.

Je souhaite remercier l'Autorité de la Concurrence la CNIL et le CSA, pour la qualité de nos échanges. Les avis et délibérations qui ont été rendus ou publiés participent à cette recherche d'équilibre dont je parlais entre un marché économiquement sain et respectant le consommateur. Je souhaite continuer également notre collaboration très fructueuse avec l'ARPP.

En 2011, l'Arjel entend poursuivre son développement et notamment **renforcer son action dans ses missions fondamentales que sont la lutte contre les sites illégaux, la lutte contre l'addiction, la protection de l'éthique des compétitions supports de paris, et le maintien de l'équilibre des filières impactées par l'ouverture du marché.**

Dans cette perspective, l'Arjel a créé **des commissions spécialisées** en faisant appel, comme la loi l'y autorise, à des personnalités qualifiées issues d'horizons très différents. Vous trouverez la composition de ces commissions sur notre site internet. 3 commissions ont donc été créées, afin de réfléchir aux problématiques que sont :

-l'impact de l'ouverture du marché sur la demande avec notamment les effets de l'offre sur les phénomènes d'addiction

-l'impact de l'ouverture du marché sur les filières

-l'analyse des instruments et procédures de régulation

Ces commissions spécialisées éclaireront les décisions et les actions de l'Arjel et permettront à notre autorité d'anticiper les premières réflexions qui pourraient être portées à la connaissance du Gouvernement et du Parlement dans le cadre de la clause de revoyure prévue par la Loi.

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

Sans présager des conclusions ou recommandations qui seront élaborées par la commission spécialisée chargée de veiller à l'équilibre des filières, je peux d'ores et déjà vous livrer **quelques réflexions et constatations de l'effet de l'ouverture du marché des paris sportifs en ligne sur le financement du sport.**

Comme vous le savez, depuis le début du débat sur l'ouverture du marché des paris sportifs, le mouvement sportif français a été très attentif aux conditions de la nouvelle législation, considérant que le développement incontrôlé de l'offre de paris sportifs en France avait des conséquences importantes **pour l'éthique et l'intégrité des compétitions sportives.**

Je salue la mobilisation et la réactivité notamment du CNOSF, des acteurs du football, du tennis et du rugby qui ont su mettre en place de vrais dispositifs de surveillance et de prévention de la fraude tout en intégrant dans leurs contrats de cession du droit d'exploitation les problèmes liés à la manipulation de résultats. Il est important que les grandes fédérations sportives ne se contentent pas de constater passivement les évolutions inéluctables d'un secteur d'activité attractif notamment pour les amateurs de sport, mais prennent des mesures et des initiatives qui protègent l'intégrité des compétitions. Il faut accentuer les efforts notamment de formation et de sensibilisation des parties prenantes aux compétitions.

La lutte contre la corruption et la préservation de l'éthique sportive sont des sujets essentiels. Il est important de suivre avec attention, sur ce sujet, les travaux menés **par le Conseil de l'Europe dont le comité informel des ministres des sports** a adopté en septembre dernier une résolution dont les propositions sont très intéressantes et innovantes. Madame la Ministre des sports, **m'a confié une mission de réflexion sur les risques d'atteinte à la sincérité des compétitions sportives**, une mission dépassant le simple cadre national. Je remettrai ce rapport en mars prochain à Mme Chantal Jouanno.

La loi française a d'ores et déjà intégré des dispositions innovantes afin de prévenir les risques de manipulation de résultats. C'est l'objet notamment du droit d'exploitation des organisateurs de manifestations sportives. **A ce jour, l'Arjel a rendu un avis sur 19 projets de contrats d'organisateur d'événements sportifs** souhaitant céder leur droit de propriété à des opérateurs de paris sportifs en ligne. Le prix a, en règle générale, été fixé aux alentours d'1% des mises. Ces contrats ont donné lieu à plusieurs commentaires de notre part, notamment sur l'évaluation des dispositifs anti-fraudes mis en place. Aujourd'hui, contrairement à ce que j'ai pu entendre, le montant reversé aux organisateurs d'événements en contrepartie de ce droit est loin de déséquilibrer les modèles économiques des opérateurs puisqu'il représente pour l'ensemble des événements, qui sont organisés en France, **un montant estimé à 530 000 euros** pour tous les opérateurs, étant précisé

Jean-François VILOTTE - Cérémonie des vœux de l'ARJEL

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

que ce montant n'intègre pas ce que reverse la Française des jeux au titre de son activité de paris sportifs « en dur ».

Le droit au pari est un instrument de responsabilisation juridique des organisateurs d'événements sportifs. Il faudra sans doute aller plus loin dans ce domaine. Il est aussi une nécessaire contribution au financement, des dispositifs de lutte contre les risques, par les sites de paris.

L'arrivée des opérateurs de paris en ligne dans le secteur sportif peut enfin **avoir des conséquences sur le marché des droits de retransmission audiovisuelle** des événements sportifs, certains opérateurs souhaitant acquérir, de manière exclusive, ces droits de façon à pouvoir retransmettre les événements en direct sur leur site sur lesquels il proposent simultanément leur offre de paris sportifs.

Lors des contrôles des opérateurs agréés, l'Arjel a notamment veillé à ce que les dispositions prévues en matière de lutte contre l'addiction soient respectées, notamment l'application du message sanitaire, ou la mise en place des modérateurs de jeu.

L'Arjel a également veillé à la bonne application du fichier des interdits de jeu sur les sites de paris en ligne. **Plus de 70 millions d'interrogations de ce fichier ont été effectuées Près de 20% des personnes « interdites de jeu » ont ainsi été empêchées d'ouvrir un compte-joueur en ligne et donc protégées.**

L'Arjel souhaite intensifier en 2011, **la prévention et la lutte contre l'addiction au jeu** en menant plusieurs actions de front :

D'une part, l'identification qualitative et quantitative du phénomène. L'Arjel souhaite faire des propositions sur de nouvelles mesures permettant de mieux prévenir la pratique addictive grâce notamment au rapport que réalisera la commission spécialisée chargée de ces questions. Une étude a d'ores et déjà été lancée afin de mieux appréhender les joueurs et leurs comportements de jeu depuis l'ouverture du marché, notamment de poker.

D'autre part, le renforcement de la coopération avec les services du ministère de la santé et notamment avec ceux de l'INPES et de la ligne Joueurs Ecoute Infos Services.

Outre les travaux éclairant de la commission spécialisée sur cette question qui permettra à l'Arjel de proposer, dans le cadre de la clause de revoyure notamment, **de nouveaux modérateurs de jeu**, les opérateurs doivent rendre compte dans un rapport annuel, transmis à l'ARJEL, des actions qu'ils ont menées et des moyens qu'ils ont consacrés à la promotion du jeu responsable et à la lutte contre le

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

jeu excessif. L'étude de ces rapports permettra de faire émerger autant d'éléments d'information utiles à l'Arjel afin d'identifier les points d'amélioration de la prévention et du traitement du jeu pathologique.

Le Collège, sans attendre ces échéances et comme la loi l'y autorise délibérera une politique d'encadrement des bonus pour le poker, des pratiques potentiellement dangereuses ayant été régulièrement identifiées par les services compétents de l'Arjel.

Il est nécessaire à mes yeux de faire prendre conscience aux parieurs qu'il existe de vrais risques inhérents au jeu tels que l'addiction, l'endettement ou l'isolement. **C'est la raison pour laquelle, en collaboration avec l'INPES et le bureau de la radio, dont je salue le Président, une campagne de communication sera relancée au premier semestre 2011.**

Par ailleurs, afin de sensibiliser les joueurs à de bonnes pratiques, **les services de l'Arjel travaillent à la réalisation d'un « guide exportable des bonnes pratiques ».**

Je souhaite, en ce début d'année, exprimer trois souhaits :

D'abord une mise en place rapide du **Comité Consultatif des Jeux** qui permettait notamment de prendre en compte les effets du jeu sur les consommateurs au sens large et pas uniquement en ligne. Cet organisme-clé d'observation, d'analyse et de propositions sur la politique des jeux en France est primordial pour aborder les prochaines échéances et phases de développement de ce secteur de manière cohérente.

Ensuite la mobilisation rapide du prélèvement prévu par la loi pour **le financement de centres de soins** et de prises en charge des joueurs dans le cadre de la lutte contre l'addiction et le jeu excessif.

Enfin il faut naturellement et très vite stabiliser sur le plan du droit communautaire le légitime retour économique sur la filière hippique, les sociétés mères assurant des missions d'intérêts général, économique, social et culturel indispensables.

2011 sera l'année des premières décisions de la Commission des sanctions. **L'Arjel poursuit ses contrôles réguliers et ouvrira à nouveau des procédures de sanctions dans les semaines qui viennent et chaque fois que cela sera nécessaire. Il en va de la protection des joueurs.**

L'Arjel procèdera en 2011 au suivi et à l'analyse des procédures de certification, aussi bien sur le plan technique que juridique ou financier. **Une liste de 10 certificateurs a été établie par l'Arjel** afin de permettre aux opérateurs de rendre leurs rapports de certification dans les conditions les meilleures.

Enfin, l'Arjel sera très attentive à l'évolution de la consommation du jeu sur les nouveaux médias. Nous souhaitons, à l'image des autres problématiques liées à la consommation de services ou de produits en ligne, anticiper les enjeux de protection des consommateurs que les smartphones par exemple ont engendré, notamment chez les mineurs. Nous serons également vigilants aux développements opérés par certains fournisseurs d'accès à Internet qui souhaitent souvent faire converger les contenus des programmes audiovisuels et Internet via leurs interfaces.

Bien évidemment, je souhaite poursuivre notre action menée en matière de **lutte contre les sites illégaux** cette mission, qui est partagée avec les services de police judiciaire et le parquet. Une **coopération entre toutes les autorités de contrôle et d'investigation**, notamment les services habilités à opérer sur les sites illégaux est indispensable, elle se construit tous les jours. L'ARJEL dans son domaine de compétence propre a mis en œuvre avec succès la procédure civile de blocage de l'accès aux sites illégaux. Nous continuerons à le faire. Elle sera très vite complétée par la procédure administrative de blocage des flux financiers qui est en attente d'un ultime arrêté. L'offre légale a permis de canaliser l'essentiel de l'offre illégale. Pour lutter contre les comportements frauduleux qui appellent une collaboration entre joueurs de mauvaise foi et des sites marginaux, complémentirement au rôle de l'ARJEL, qui n'ayant pas de personnalité morale, ne peut agir directement au pénal, nous comptons beaucoup et les en remercions sur les services de police judiciaire et les Parquets.

Pour compléter ces instruments de lutte contre l'offre illégale et pour établir un équilibre avec les sites agréés en France, il serait par ailleurs opportun que les organisateurs d'événements sportifs en France défendent leurs droits y compris quand les paris sont organisés de l'étranger.

Enfin, en 2011, conformément à la loi, **le collège de l'Arjel adoptera des dispositifs spécifiques et adaptés pour les opérateurs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.** Ces normes sont aujourd'hui étudiées par les services de l'Etat compétents, elles seront conformes au droit communautaire et à la directive anti-blanchiment.

2011 sera une année placée **sous le signe de la coopération internationale.**

Le régulateur italien, l'Administration autonome des monopoles d'Etat, dont je tiens ici à saluer la disponibilité tant lors des travaux ayant abouti à la rédaction de la loi française qu'après l'entrée en vigueur de cette dernière, s'est affirmé comme un interlocuteur privilégié pour l'ARJEL.

Jean-François VILOTTE - Cérémonie des vœux de l'ARJEL

vendredi 21 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

La réglementation italienne des jeux en ligne, forte d'une plus grande maturité mais par de nombreux aspects distincte du modèle français, est une base d'échanges et de comparaison très intéressante. Aussi, j'entends proposer dans les prochains jours au Premier Ministre et au Ministre du Budget un **projet de coopération bilatérale avec l'Autorité italienne** sur les thèmes de

- * la lutte contre les sites illégaux,
- * la préservation de l'éthique des compétitions sportives
- * la protection des joueurs

Ces préoccupations communes ont été identifiées par nos deux autorités comme les axes d'une coopération future que nous avons souhaité formaliser au sein d'une convention internationale.

Par ailleurs, les échanges avec la Gambling Commission britannique et les futurs régulateurs danois et espagnols laissent présager une année 2011 riche de coopérations bilatérales que l'ARJEL entend mener en se plaçant ainsi sous les auspices du Conseil de l'Union européenne, lequel dans ses conclusions adoptées en décembre dernier a rappelé, outre la nécessité de la mise en place d'autorités de régulation, l'importance des coopérations entre ces dernières dans le secteur des jeux en ligne.

Voilà les quelques mots et réflexions que je souhaitais vous livrer. Nous avons donc plusieurs rendez-vous cette année qui seront autant d'occasions de faire à nouveau « bouger » les lignes de ce secteur. Le point d'équilibre suppose de constantes évaluations et adaptations. Je souhaite donc que l'Arjel reste un interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du secteur des jeux en ligne que vous êtes.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une excellente année 2011.